

## Mise à jour économique du printemps de 2026

### Contexte

Le 29 avril 2026, le ministre des Finances, François-Philippe Champagne, a déposé la Mise à jour économique du printemps de 2026 du gouvernement fédéral. Dans le cadre du calendrier budgétaire révisé d'Ottawa, une mise à jour économique automnale comparable est désormais présentée au printemps afin de mieux s'harmoniser aux autres échéanciers sectoriels, notamment celui de la construction. Dans un contexte d'instabilité mondiale, cette mise à jour offre au gouvernement l'occasion de faire le point sur les perspectives budgétaires du Canada depuis le budget de 2025, ainsi que d'ajouter de nouvelles mesures stratégiques visant à « bâtir un Canada fort ».

Au contraire des mises à jour économiques précédentes, celle-ci a été étroitement pilotée par le Cabinet du premier ministre, en collaboration avec le ministère des Finances, plutôt que de reposer sur une contribution étendue des autres ministres du Cabinet. Dans la foulée d'un budget axé sur la construction, la mise à jour renforce l'engagement du gouvernement à bâtir, autour des grands axes suivants :

- La création du premier fonds souverain du Canada
- Le soutien aux travailleurs et aux jeunes, en particulier dans les métiers spécialisés
- Des initiatives visant à accroître la compétitivité du Canada, tant à l'échelle nationale qu'internationale
- Des mesures pour répondre à la crise de l'abordabilité

La présente note d'information constitue une réaction immédiate à la suite de la publication de la mise à jour. Une analyse plus approfondie sera réalisée au cours des prochains jours, et des renseignements supplémentaires seront communiqués au besoin.

### Aperçu budgétaire

La mise à jour prévoit une réduction d'environ 11 milliards de dollars du déficit projeté pour 2025-2026 par rapport au budget de 2025. Si la hausse des recettes contribue à cette amélioration, celles-ci étant désormais projetées à un niveau supérieur de 7 milliards de dollars, le principal facteur explicatif de la première année demeure la baisse des dépenses totales, évaluée à 10,7 milliards de dollars, attribuable en partie à la révision des provisions pour les passifs liés aux catastrophes naturelles ainsi qu'au report de certaines dépenses associées à des mesures annoncées antérieurement. L'augmentation des recettes joue un rôle plus déterminant sur l'horizon de prévision, traduisant un point de départ économique plus solide et des prix du pétrole plus élevés.

### Principaux points pour la construction

#### **Investissements dans les infrastructures**

**Fonds pour un Canada Fort** – La mise à jour annonce la création du Fonds pour un Canada Fort, un nouveau fonds souverain national. Le fonds aura un mandat commercial visant à générer des rendements pour les Canadiens et les générations futures au moyen de prises de participation dans des projets et des entreprises clés qui contribuent à bâtir le Canada. Les Canadiens pourront également y investir une part additionnelle de leur épargne.

- Le gouvernement fédéral fournira un capital de départ de 25 milliards de dollars (sur une base de trésorerie) afin d'établir le Fonds pour un Canada Fort en tant que nouvelle société d'État.
- Le Fonds pour un Canada Fort investira au pays, en prenant uniquement des participations minoritaires aux côtés de capitaux privés.
- Il investira dans des projets et des entreprises stratégiques, y compris de nombreux projets relevant du Bureau des grands projets (BGP), sans toutefois s'y limiter.

- Cela pourrait contribuer à financer des projets stratégiques à vocation commerciale au Canada qui ne relèvent pas des enveloppes traditionnelles de financement des infrastructures publiques, générant ainsi une demande accrue en construction à plus long terme.

**Programme des ports pour petits bateaux** – la mise à jour propose d’attribuer 957,8 millions de dollars sur cinq ans (sur une base de trésorerie) pour la réparation et l’entretien des ports à l’échelle du pays, une première étape visant à investir dans les infrastructures essentielles des collectivités canadiennes et à les remettre en état.

**Sommet canadien de l’investissement** – le gouvernement entend tenir en septembre 2026 un sommet d’envergure sur l’investissement, annoncé le 17 avril, afin d’attirer 500 milliards de dollars d’investissements privés ciblés sur cinq ans, orientés vers des secteurs prioritaires tels que l’énergie et les minéraux critiques, l’intelligence artificielle, la défense et les infrastructures.

## Logement

**Innovier la construction résidentielle** – en complément de mesures récentes, dont les 1,7 milliard de dollars prévus dans le projet de loi C-26 : *Loi autorisant certains paiements sur le Trésor pour améliorer l’offre de logements*, le gouvernement propose d’accorder 41,9 millions de dollars sur cinq ans au Conseil national de recherches du Canada (CNRC), au Conseil canadien des normes (CCN) et à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) afin de moderniser la réglementation en matière de construction résidentielle et d’accélérer les mises en chantier. Cette mesure prévoit notamment :

- l’examen des codes modèles nationaux afin de mieux intégrer les constructions préfabriquées et d’autres solutions innovantes favorisant l’abordabilité;
- une interprétation plus uniforme des codes afin d’éviter la remise en question systématique de systèmes reproductibles d’un chantier à l’autre;
- l’exploration de mécanismes visant à moderniser les produits hypothécaires afin d’améliorer l’accès à la propriété;
- la mobilisation et la collaboration avec les parties prenantes pour moderniser la collecte, le suivi et l’échange des données sur le logement au Canada.

**Faciliter la construction résidentielle** – la mise à jour 2026 propose plusieurs mesures de financement, notamment des modifications aux règles d’assurance hypothécaire afin de stimuler le « logement intermédiaire » et de réduire les obstacles à l’offre de nouveaux logements.

- Par ailleurs, le gouvernement entend accélérer le décaissement de plus de 7 milliards de dollars de prêts à faible coût dans le cadre du Programme de prêts pour la construction d’appartements (PPCA). Bien qu’il ne s’agisse pas d’un nouveau financement, cette mesure fait avancer le financement fédéral afin d’accroître à court terme la construction d’immeubles locatifs construits à cette fin, jusqu’à 16 500 nouveaux logements.
- Le gouvernement prévoit également de lancer une consultation de 30 jours sur d’éventuelles mesures de financement supplémentaires pour soutenir l’offre de logements occupés par leur propriétaire en vue du budget de 2026.

**Prolongation de l’Initiative de lutte contre l’itinérance hors refuge et les campements** – le programme actuel d’intervention dans les campements sera prolongé d’un an et recevra un financement additionnel de 125 millions de dollars. Ces fonds pourront soutenir la création ou l’expansion de refuges ainsi que de logements de transition et de soutien.

**Loi visant à améliorer l’offre de logements** – présenté le 26 mars 2026, le projet de loi C-26 prévoit l’octroi de 1,7 milliard de dollars aux provinces et aux territoires afin de réduire les redevances d’aménagement liées à la construction résidentielle et d’accroître progressivement les investissements dans les programmes provinciaux et territoriaux pour stimuler la construction de logements. La réduction des coûts initiaux favorisera la charge de travail future dans le secteur de la construction.

**Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique** – bien qu’aucun nouveau financement ne soit prévu, 2,8 milliards de dollars seront réaffectés, notamment par l’entremise de Maisons Canada.

## **Développement de la main-d’œuvre**

Le gouvernement reconnaît que les travailleurs des métiers spécialisés sont essentiels à la réalisation de son programme d’investissements historiques structurants, à un rythme et à une échelle sans précédent. À ce titre, il a présenté un plan d’investissement pluriannuel, avec des fonds concentrés sur un horizon de cinq ans à compter de 2026-2027. La répartition des fonds est la suivante :

**Une Équipe Canada forte** – une nouvelle initiative de 6 milliards de dollars visant à recruter, former et embaucher de 80 000 à 100 000 travailleurs qualifiés détenteurs du Sceau rouge d’ici 2030-2031 afin d’offrir aux jeunes Canadiens des parcours leur permettant de participer à la construction de logements, d’infrastructures majeures et de projets de défense. Dans le cadre de cette initiative, les mesures suivantes sont prévues :

**Pour les employeurs** – grâce à l’initiative, le gouvernement souhaite simplifier et accélérer les processus de recrutement, de formation et d’embauche liés au Sceau rouge, avec un gain d’efficacité pouvant atteindre 50 %.

- **Programme Une Équipe Canada forte** – deux milliards de dollars sur cinq ans, ainsi que 262 millions de dollars en financement permanent à compter de 2026-2027 afin d’accroître le nombre de jeunes s’orientant vers les métiers spécialisés. L’initiative facilitera des placements professionnels rémunérés pour les jeunes de 15 à 30 ans et les mettra en relation avec des employeurs potentiels et des programmes d’apprentissage.
- **Service d’apprentissage pour bâtir le Canada** – les petites et moyennes entreprises (PME) participantes peuvent recevoir jusqu’à 10 000 \$ en incitatifs salariaux pour embaucher, former et retenir des apprentis.

**Pour les travailleurs** – pour les jeunes Canadiens souhaitant obtenir le Sceau rouge, la mise à jour propose 3,4 milliards de dollars sur cinq ans, ainsi que 468 millions de dollars en financement permanent afin de lever les obstacles à l’achèvement des programmes d’apprentissage, notamment :

- **Subvention pour la formation des apprentis** – les participants pourraient recevoir une subvention d’apprenti jusqu’à 400 dollars par semaine, pour un maximum de 16 000 dollars par apprenti, en plus des prestations d’assurance-emploi.
- **Prime d’achèvement et soutien à la poursuite** – versement d’une prime unique de 5 000 dollars aux apprentis ayant obtenu leur certification dans un métier désigné Sceau rouge.

**Ouvrir de nouvelles voies vers les métiers spécialisés grâce aux Forces armées canadiennes (FAC)** – un financement de 250 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026-2027, ainsi qu’un financement permanent de 45 millions de dollars, vise à élargir la formation pratique dans les métiers par l’entremise des programmes des cadets et des rangers juniors canadiens afin de renforcer le bassin de talents en amont pour le secteur de la construction.

- **Programme pilote d’acquisition d’expérience dans les métiers de la Réserve** – afin de répondre aux besoins liés au programme de défense ambitieux du Canada, la mise à jour met en place un nouveau parcours au sein des FAC. Les participants qui s’engagent à servir dans la Réserve pourront bénéficier soit d’une formation entièrement financée dans un métier, soit d’une expérience rémunérée à temps partiel sur des projets d’infrastructures essentielles et de résilience.

## Autres mesures

**Modernisation du Sceau rouge** – la mise à jour prévoit jusqu'à 331 millions de dollars sur cinq ans, ainsi que 18 millions de dollars en financement permanent afin de moderniser les programmes d'apprentissage et d'accélérer l'accès à la certification Sceau rouge. Cela comprend notamment :

- la collaboration avec les provinces et les territoires pour élargir et accélérer les parcours de formation, tant syndicaux que patronaux, à l'échelle nationale;
- la simplification du programme du Sceau rouge grâce à l'introduction d'examens en ligne, de registres numériques et de titres de compétence sécurisés, ainsi qu'à la création d'un numéro national unique d'apprenti inscrit.

**Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical** – ce programme sera bonifié par un investissement de 225 millions de dollars sur cinq ans, en plus des 75 millions de dollars prévus au budget de 2025, afin de moderniser les installations de formation syndicales, d'accroître leur capacité et d'améliorer l'équipement de formation.

**Bonifier la déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre pour les gens de métier** – la mise à jour augmentera le plafond annuel des dépenses déductibles de 4 000 à 10 000 dollars et réduira la distance minimale de déménagement de 150 à 120 kilomètres pour les gens de métier.

## Modernisation des marchés publics

**Examen des marchés du gouvernement fédéral** – bien qu'il ne s'agisse pas d'une nouvelle directive, le gouvernement a récemment lancé un examen des marchés du gouvernement fédéral afin de cerner des possibilités de réduction des coûts et d'optimisation des stratégies de tarification pour maximiser la valeur pour les contribuables.

**Politique Achetez canadien** – à la suite du lancement officiel de la politique Achetez canadien le 16 décembre 2025, le gouvernement commence à en étendre l'application aux provinces, aux territoires et aux municipalités. Un nouveau programme d'approvisionnement destiné aux petites et moyennes entreprises devrait également être lancé plus tard ce printemps.

**Plan pangouvernemental pour la concurrence** – reconnaissant que certaines politiques publiques peuvent, de façon involontaire, nuire à la concurrence dans la réglementation, l'industrie et les marchés publics, le gouvernement prévoit de lancer un plan pangouvernemental pour la concurrence visant à éliminer les obstacles à la productivité et à la concurrence.

## Conclusion

L'ACC accueille favorablement la poursuite des investissements dans l'industrie de la construction, en particulier la reconnaissance de la nécessité d'une main-d'œuvre robuste pour réaliser les grands projets d'infrastructure, de logement et de défense qui soutiennent la croissance économique du Canada. L'équipe des affaires publiques poursuivra sa collaboration avec le gouvernement afin de veiller à ce que les lacunes actuelles de ces politiques soient comblées, de sorte que l'ensemble du secteur de la construction et nos membres puissent en bénéficier pleinement.

Pour en savoir plus sur les initiatives de défense des intérêts de l'ACC, veuillez envoyer un courriel à [Louis-Philippe Champagne](#), vice-président adjoint, affaires publiques et pratiques de l'industrie.

**Annexe**

Tableau 1

**Évolution de la situation économique et budgétaire et mesures stratégiques**

en milliards de dollars

	Projections					
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
<b>Solde budgétaire – budget de 2025</b>	<b>-36,3</b>	<b>-78,3</b>	<b>-65,4</b>	<b>-63,5</b>	<b>-57,9</b>	<b>-56,6</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,2	-2,5	-2,0	-1,9	-1,6	-1,5
Dette fédérale (% du PIB)	41,2	42,4	43,1	43,3	43,3	43,1
<b>Solde budgétaire – mise à jour 2026</b>	<b>-36,3</b>	<b>-66,9</b>	<b>-65,3</b>	<b>-63,1</b>	<b>-57,7</b>	<b>-56,2</b>
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2025		17,7	15,7	10,7	8,6	7,6
Actions politiques et mesures – mise à jour 2026		-6,2	-15,7	-10,3	-8,4	-7,1